



# **COMPTE-RENDUS de REUNIONS**

## **COMMISSION ECONOMIE**

Date des réunions organisées depuis 2008 :

- ❖ 18 septembre 2008,
- ❖ 4 mai 2009,
- ❖ 11 juin 2009,
- ❖ 17 septembre 2009,
- ❖ 30 mars 2010,
- ❖ 10 septembre 2010.

# **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2008**

## **Ordre du jour :**

- Présentation et validation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques ;
- Réflexion sur le futur site Internet du Pays ;
- Examen des dossiers Pays qui seront déposés le 3 octobre ;
- Questions diverses.

## **Présentation du Schéma de Développement économique du Pays**

A la demande du Conseil Régional, une actualisation du schéma de développement économique du Pays, réalisé par Ariège Expansion en 2003, a été effectuée. C'est Mme Annie FACHETTI qui a travaillé sur le projet et qui présente les résultats de son étude.

L'objet de l'actualisation est d'identifier si les objectifs fixés en 2003 ont été réalisés. Mme Fachetti précise en outre que le souhait de la Région est de moduler les aides financières apportées aux collectivités en fonction du classement des zones d'activités.

D'un point de vue méthodologique, un courrier d'information sur le lancement de la révision a été envoyé à chaque élu du Pays et des entretiens ont été réalisés à la demande.

Mme Fachetti présente les résultats de ses études de terrain.

La seule zone de niveau II, celle de Gabriélat à Pamiers, présente un fort potentiel de développement puisque à terme ce sont 100 hectares qui seront dédiés à l'accueil d'entreprises.

La zone du Cathé, située également sur la Cdc du Pays de Pamiers et reconnue d'intérêt communautaire, est complémentaire avec celle de Gabriélat.

La zone intercommunale des Pignès, située sur la Cdc du canton de Saverdun, est également reconnue comme complémentaire de la zone de Gabriélat.

La zone de Daumazan sur Arize, bien qu'elle soit reconnue d'intérêt communautaire, présente un prix de vente élevé, compte tenu de son emplacement notamment.

Le projet de zone sur Lézat ne s'est pas encore concrétisé, le retard pris sur ce projet est dû à un blocage au niveau du document d'urbanisme.

La présentation de ce schéma a apporté les remarques suivantes :

- œ Une réelle démarche de marketing territorial serait à mettre en place sur toutes les communautés de communes, avec dans l'idéal une démarche commune aux collectivités concernées,
- œ La question est posée quant à l'opportunité que recherchent certaines entreprises de se positionner à proximité d'entreprises ayant la même activité ? Mme Fachetti explique que les entreprises cherchent à travailler en complémentarité ou en se proposant des services : plus elles sont proches physiquement, plus c'est facile pour elles de travailler en partenariat.
- œ Monsieur Marete explique que pour lui, le document présenté n'est pas un schéma territorial dans le sens où il manque les zones communales qui se trouvent sur le Pays, et qui sont souvent plus remplies en entreprises et donc en nombre d'emplois que les zones identifiées dans ce schéma. Il est donc impératif pour lui de revoir le nom de l'étude en précisant qu'il s'agit d'un schéma pour les zones I et II ou alors il est nécessaire d'approfondir l'étude sur toutes les zones d'activités du Pays. Pour lui, c'est l'ensemble des zones qui interviennent au niveau du développement économique, et non pas les zones industrielles artificiellement classées I et II au niveau régional.
- œ La question est posée de la pertinence de la zone d'activités du Cathé. Les membres présents s'accordent à dire qu'il serait nécessaire de se rapprocher de la Cdc de Pamiers pour voir si elle a une réelle pertinence.
- œ Le positionnement d'une zone logistique sur Gabriélat ne semble pas opportun vue la proximité de la zone des Pignès qui a la même vocation. Mme FACHETTI explique que le schéma avait envisagé la complémentarité entre ces deux zones de manière à avoir une taille critique permettant un positionnement intéressant par rapport à la zone d'Eurocentre à St Jory (31).
- œ monsieur DUBRULLE de la CCI explique que ces zones sont bien positionnées dans la

perspective du développement de l'itinéraire européen E9 mais fait remarquer que le désenclavement grâce au chemin de fer permettrait d'accentuer la pertinence de cette position.

### **Site internet du Pays :**

Florian SICARD présente le premier travail d'élaboration du site internet du Pays.

Il s'agit pour le moment d'un portail sur lequel les personnes qui le consulteront pourront trouver des informations à la fois sur le fonctionnement du Pays et sur les dossiers qu'il porte, mais également sur le fonctionnement des communautés de communes.

Les membres présents s'accordent à dire qu'il faut dans un premier temps savoir à qui s'adresse ce site afin de bien structurer le message à faire passer : habitants du Pays ?, extérieurs ? élus ? techniciens ? En fonction de ce choix, les informations devront être plus ou moins priorisées.

Sur le principe, la création d'un site internet pour le Pays est validée par les membres présents. Monsieur Marette demande à ce que les techniciens du Pays travaillent à l'élaboration d'un cahier des charges de consultation pour des cabinets spécialisés dans la création de sites. Ce cahier des charges sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission. Monsieur Marette demande également à ce que les pages relatives à la présentation des projets locaux soient affinées. Il s'interroge également sur la pertinence même de ce projet dans la mesure où les Pays sont concernés par le travail en cours sur la réforme des échelons territoriaux.

### **Analyse des dossiers déposés pour des financements territoriaux :**

#### **Projet du CATHE:**

Ce projet avait été présenté en 2007 mais porté par la commune des Pujols. Il avait été rejeté. Porté désormais par la CDC, les membres de la commission sont favorable au développement de cette zone (3 pour et 2 abstentions). Cependant certains membres font la remarque du délais de consultation trop court pour pouvoir se positionner en toute connaissance de cause.

#### **Projet de la zone de GABRIELAT :**

Le projet d'acquisition foncière pour la zone de Gabriélat reçoit les mêmes remarques (3 votes pour, 2 abstentions).

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION «ECONOMIE » DU LUNDI 4 MAI 2009

**Etaient présents** : M. Louis MARETTE, Mme Anne LEBEAU, M. Xavier DORES, M. Gérard WARSZAWSKI, Mme Renée-Paul BERAGUAZ, M. Hervé DENUDT, Mme Emmanuelle BROTHIER-MOURET, Mlle Flavie ESTREME, M. Florian SICARD, M. Jaad JORIO (*Advisio Communication*).

**Etaient excusés** : Mme Françoise PANCALDI, M. Jean-Claude COMBRES, M. Jean-Michel SOLER, M. Didier KUSS, Mme RIOUFOL-SOULA, M. ARTHUYS, M. DUBRULLE.

---

## **Ordre du jour** :

- Recensement des zones d'activités économiques du Pays ;
- Site Internet : proposition et validation de contenu et de fonctionnement de certaines pages.

---

## **RECENSEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PAYS**

M. MARETTE rappelle le contexte de l'actualisation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques réalisée par l'agence de développement économique, *Ariège Expansion*. Les ZA communales n'ayant pas été abordées dans ce rapport, il avait été demandé aux techniciens Pays de recenser l'ensemble des zones d'activités économiques du Pays.

M. SICARD présente les résultats de ce recensement, réalisé par les techniciens Pays sur la base des informations récoltées par les agents de développement intercommunaux.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>→ Nombre de ZA existantes : 28 (<i>dont 2 intercommunales</i>)</li><li>→ Nombre de ZA en projet : 8 (<i>dont 3 intercommunales</i>)</li><li>→ Superficie : environ 600 hectares</li><li>→ Nombre d'emplois : 5 623 emplois (<i>le recensement porte sur 23 ZA sur 28 au total</i>)</li></ul> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Annexe pour le détail et la carte des ZA du Pays.</i></p> |
|---|

Les membres de la Commission regrettent que le recensement ne soit pas exhaustif et que certaines informations (nombre d'emplois) manquent dans certains cas. **Ils demandent aux techniciens de Pays de récolter les informations manquantes.**

Les membres de la Commission débattent sur l'utilité de ces informations et sur le rôle des zones d'activités communales et intercommunales dans le développement économique du territoire. Il est décidé de définir avec M. DENUDT (nouveau chargé de mission d'Ariège Expansion sur le territoire du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées) un cahier des charges pour une étude complémentaire. Les modalités de réalisation, notamment financières, devront être précisées.

A titre indicatif, les membres de la commission définissent que l'étude portera sur des éléments tels que le potentiel de développement des zones et les disponibilités foncières de chacune, les projets de développement des collectivités, le recensement de l'immobilier d'entreprises disponible, les possibles synergies et/ou situations de concurrence entre zones, etc. L'immobilier privé hors ZA pourra être enquêté, et des problématiques connexes telle que l'accessibilité étudiées.

Une fois le cahier des charges arrêté, il sera présenté aux membres du bureau qui décideront de mener ou cette étude prospective complémentaire.

## **SITE INTERNET DU PAYS**

### **→ Validation du fonctionnement de certaines pages**

Plusieurs pages possèdent des règles de fonctionnement devant être déterminées par les membres de la Commission. Des possibilités de fonctionnement sont présentées, et des propositions faites par les techniciens Pays.

Au final, les règles de fonctionnement suivantes sont décidées :

| MODULE / PAGE              | REGLES DE FONCTIONNEMENT DECIDEES   |
|----------------------------|---|
| <p><b>Cartographie</b></p> | <p>→ Pour les étiquettes de données, une grille large sera prévue, de manière à intégrer, autant que possible, des informations telles que les horaires d'ouverture, une photo, les liens Internet, etc.</p> <p><u>Précisions</u> : Concernant la liste des services à la personne, les catégories suivantes sont retenues : services culturels, services emploi / formation, services enfance / jeunesse, services sociaux, informations "sports et loisirs". Sont ainsi retirés les commerces, les services sanitaires (sauf les hôpitaux / cliniques) et les services marchands. Il s'agira de se concentrer sur des services publics ou parapublics, apportant une réelle valeur-ajoutée par rapport à une "recherche pages jaunes classique".</p> <p><u>Autres informations devant être intégrées</u> : les marchés / foires. Les informations sur les transports devront apparaître. Autant que possible, des liens Internet devront renvoyer vers les sites pertinents.</p>  |
| <p><b>Actualités</b></p>   | <p>Trois types d'articles apparaîtront sur le site : les "informations majeures", les actualités du territoire, et, les actualités de l'association de Pays.</p> <p>INFORMATIONS MAJEURES : articles de fond, sur des opérations majeures sur le territoire du Pays. Ces actualités feront l'objet d'un « ZOOM » sur la page d'accueil. Entre 6 et 10 articles de ce type seront rédigés chaque année, avec une durée de publication de 1 à 2 mois.</p> <p>ACTUALITÉS DU TERRITOIRE : Des articles plus synthétiques, sur des manifestations à venir ou des opérations portées par les collectivités locales du Pays.</p> <p>ACTUALITÉS DU PAYS : articles sur les actions conduites par l'association de Pays dans le cadre de ces projets et sur la vie institutionnelle du Pays.</p> <p>→ Des règles / critères de sélection devront être définies afin de clarifier le type d'articles pouvant paraître sur le site, dans le cadre de ces trois types d'actualités.</p> <p>En matière d'organisation de l'information, trois principes sont retenus :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Différenciation graphique</b> entre les actualités de l'association de Pays et les actualités du territoire ;</li> <li>2. Les actualités seront <b>classées par domaines</b></li> <li>3. Certaines informations seront « <b>tagées</b> » de manière à apparaître en permanence sur la page d'accueil.</li> </ol> |

→ Choix du bandeau d'images de la page d'accueil

S'agissant du bandeau d'images, apparaissant en haut de chaque page, deux possibilités s'offrent au Pays :

- un montage de plusieurs photos,
- ou un diaporama de quelques photos alternant à intervalle régulier.

**Les membres de la Commission retiennent la solution "montage photo". Il est demandé aux techniciens Pays de sélectionner des photos adéquates, et à *Advisio Communication* de proposer deux montages photos.**

→ Validation du contenu des pages du site

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission.

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE DU JEUDI 11 JUIN 2009

**Etaient présents** : M. Louis MARETTE, M. Jean-Claude COMBRES, Mme Monique GAGNEUX, M. Xavier RAGARU, M. Xavier DAURES, Mme Anne LEBEAU, M. Denis DUBRULLE, M. Gérard WARSZAWSKI, M. Bruno AUGÉ, M. Frédéric FERNANDEZ, Mme Annie FACHETTI, M. Hervé DENUDT, Mme Emmanuelle BROTHIER, Mlle Flavie ESTREME, M. Florian SICARD. .

**Etaient excusés** : M. Jean-Michel SOLER, M. Christian GAJAN, M. Dominique CASTAGNE, Mme Stéphanie SOULA.

## **Ordre du jour** :

- **Etude « Organisation de la promotion touristique du Pays »**
- **Actualisation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE)**
- **Examen d'un dossier de demande de subvention FEADER**
- **Site Internet du Pays**

---

## **ETUDE « ORGANISATION DE LA PROMOTION TOURISTIQUE DU PAYS »**

M. SICARD présente brièvement les résultats de l'étude portant sur l'organisation touristique du Pays et réalisée par l'association de Pays entre décembre 2008 et avril 2009.

- ⇒ 3 offices de tourisme sur le territoire, 12 communes ne sont pas situées sur le territoire d'intervention d'un OT. Les offices mènent des actions similaires (guidage, création de produits touristiques, information, conseil aux prestataires, etc). De plus, chaque OT possède un savoir-faire particulier (ex : OTI de Saverdun : animation d'une boutique de terroir).
- ⇒ Les OT sont confrontés à des difficultés financières : à l'étude des comptes financiers, on note une forte dépendance aux subventions des collectivités, un faible budget consacré aux actions de promotion touristique et une masse salariale généralement importante (64% à 81% du total des charges). Pour deux OT sur trois, une réduction du personnel sera nécessaire d'ici un proche avenir (dès 2009 ou 2010) pour des raisons financières.
- ⇒ Le Conseil Général de l'Ariège et le CDT soutiennent les OT au travers d'un conventionnement. L'OT bénéficiera d'une subvention annuelle de 20 000 €, d'un appui technique et de la possibilité de commercialiser des produits touristiques via la centrale de réservation du Département (marge de 50% pour les OT). Le CG peut également intervenir sur de l'investissement sur les territoires d'OT ayant conventionné. Le Conseil Régional intervient financièrement sur les opérations d'investissement des OT (aménagement des lieux d'accueil). Le CDT ou la FROTSI peuvent apporter un appui technique aux OT.
- ⇒ ARIZE – LEZE : les techniciens Pays recommandent une extension de l'OT actuel à l'ensemble des communes de la Lèze. Cette réorganisation permettrait d'atteindre une taille critique en augmentant le nombre de communes adhérentes. La question de prise de compétence tourisme par la Cté de Communes de la Lèze se pose.
- ⇒ VALLEE DE L'ARIEGE : si les OT de Pamiers et de Saverdun demeurent indépendants, ils devront conventionner avec le CG afin de bénéficier d'une aide supplémentaire. Solution alternative, les OT peuvent fusionner, afin de générer des économies d'échelles, une mise en commun de moyens humains, techniques et financiers. Enfin, ce rapprochement peut simplement passer par une convention de partenariat, voire la création d'une structure légère sous forme associative, ayant pour unique vocation la réalisation d'actions de promotion touristique communes aux territoires concernés.
- ⇒ Au final, la constitution de deux offices de tourisme de pôle (Arize – Lèze, et, Vallée de l'Ariège) semble le plus pertinent, notamment afin de garder une certaine proximité avec le terrain et les prestataires, tout en mutualisant les moyens.

M. FERNANDEZ, du Comité Départemental du Tourisme, explique que l'objectif fixé par le Conseil Général est d'avoir 10 à 12 territoires conventionnés. Au travers de ce dispositif, l'objectif est la pérennité des OT : ressources financières assurées par les collectivités, personnel pérenne, etc. L'aide du CG doit ensuite permettre un développement des outils NTIC, la commercialisation de produits touristiques via la centrale de réservation de l'Ariège.

S'agissant d'un éventuel rapprochement d'OT, M. FERNANDEZ estime que cela doit permettre d'optimiser l'action de l'OT avec des moyens identiques. Quant au souci de proximité avec le territoire, il rappelle que la fusion d'OT ne signifie pas la fermeture de points d'information dispatchés dans le territoire.

Pour finir, M. FERNANDEZ explique que le CDT peut apporter une aide aux territoires le désirant, pour la réalisation d'une étude préalable à un éventuelle rapprochement d'OT, une étude portant sur des aspects juridiques, organisationnels, humains, techniques et financiers.

M. AUGÉ, pour le Conseil Général de l'Ariège, affirme que le Département encourage l'organisation des territoires dans des OT de pôle. Il souligne que l'aide du CG ne se limite pas à la subvention forfaitaire de 20 000 € sur le fonctionnement : le CG subventionne également les opérations d'investissement des OT ainsi que des prestataires, sur

les territoires ayant conventionné avec le CG.

M. AUGÉ explique que les territoires peuvent réaliser des Schéma Locaux Touristiques, permettant de définir une politique de développement touristique, et d'identifier des opérations d'investissement devant être réalisées. Ce Schéma pourra appuyer les dossiers déposés notamment en Contrat de Pays.

Pour finir, M. MARETTE retient les propos suivants qui seront par la suite, évoqués en Bureau des Elus le 2 juillet :

- ⇒ Le lien des OT à leur territoire, la question de la proximité, est solutionnée lorsqu'un OT de pôle conserve des points d'information répartis dans tout le territoire ;
- ⇒ Le conventionnement des OT avec le CG et le CDT, permettant de bénéficier d'une subvention annuelle de 20 000 € et permettant de commercialiser des produits, doit être un objectif prioritaire des OT ;
- ⇒ Si les élus le jugent opportun, une étude complémentaire sur le rapprochement d'OT pourra être menée avec l'appui technique du CDT, et en s'appuyant sur des expériences similaires (ex : OT Foix – Varilhes).

## **ACTUALISATION DU SCHÉMA TERRITORIAL DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES (STIE)**

M. MARETTE rappelle le contexte de l'actualisation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques. M. FACHETTI d'Ariège Expansion complète son propos en détaillant les étapes d'élaboration et validation de la version actualisée.

La Commission Economie avait interrogé Ariège Expansion, sur une possible étude complémentaire portant notamment sur les zones d'activités communales. M. DENUDT (Ariège Expansion) propose à la Commission Economie une étude avec quatre objectifs :

1. Connaissance des ZA et des entreprises qui y résident (impact en terme d'entreprises et d'emploi, impact sur la fiscalité locale, etc) ;
2. Aide à la définition de véritables stratégies de développement à venir (potentiel d'extension des zones, problématique de la maîtrise foncière, de l'immobilier d'entreprises, etc) ;
3. Adoption de positionnements sectoriels et/ou politiques (positionnement sectoriel des zones, prospective avec et sans évolution de la TP, etc) ;
4. Proposition d'amélioration ou de création de services aux entreprises et/ou aux salariés des entreprises (réflexion sur entreprises et accessibilité, sur les chartes environnementales des zones, sur la responsabilité sociale d'entreprise, la constitution d'un club d'entreprises, etc).

M. DENUDT termine en expliquant la position de l'Agence de développement économique de l'Ariège : Ariège Expansion peut apporter une aide pour la réalisation d'un cahier des charges, peut aider à la sélection d'un prestataire, peut animer un comité de pilotage, etc. Ainsi, Ariège Expansion se place en tant que conseiller, et non en tant que structure pouvant réaliser cette étude.

M. MARETTE s'interroge quant au coût de l'étude. M. DENUDT avance un chiffre de l'ordre de 50 000 €, qu'il s'agira de vérifier. Ce coût pourrait être réduit suivant les objectifs de l'étude, et suivant le travail réalisé au préalable par les techniciens (recensement des ZA, des entreprises, du nombre d'emplois, etc).

Mme FACHETTI rappelle qu'il s'agit en priorité de terminer le travail d'actualisation du Schéma. Pour ce faire, le Pays doit communiquer à Ariège Expansion une liste de zones à étudier. Toutes les zones ne pourront être investiguées, il s'agit alors d'effectuer un choix selon le niveau de remplissage de la zone, l'existence de projets d'extension ou non, etc. De plus, les ZA commerciales seront exclues de l'étude.

M. COMBRES note l'intérêt de ce travail : la création de zones, l'installation d'entreprises et la création d'emplois sont le moteur du développement du territoire. M. DUBRULLE estime que l'étude telle qu'envisagée par Ariège Expansion manque d'éléments de comparaison avec des territoires ariégeois ou midi-pyrénéens. M. DENUDT et Mme FACHETTI évoquent une étude réalisée par la DDEA sur le desserrement de l'aire urbaine de Toulouse, un élément à prendre en compte pour la Basse Ariège.

En guise de conclusion, les membres de la Commission demandent aux techniciens de Pays de chiffrer l'étude et d'étudier les possibilités de financement. Ces éléments seront présentés en commission Economie pour une prise de décision.

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE DU 17 SEPTEMBRE 2009

**Présents** : M. Louis MARETTE, Mme Monique GAGNEUX, M. Xavier DAURES, M. Hervé DENUDT, M. Nicolas COUVREUR, M. Denis DUBRULLE, Mme Emmanuelle BROTHIER, M. Florian SICARD

**Excusés** : M. Jean-Claude COMBRES, M. Jean-Claude COMMENGE, Mme Françoise PANCALDI, M. Christian GAKAN, M. Gérard WARSAWSKI, M. Didier KUSS.

## **Ordre du jour** :

- Validation du compte-rendu de la dernière réunion,
- Examen des dossiers inscrits en Contrat de Pays,
- Schéma Territorial des Infrastructures Economiques
- Prospective
- Etude "Fusion des Offices de Tourisme en plaine d'Ariège"
- Question diverses

---

## **Validation du compte-rendu de la dernière réunion**

Les membres de la Commission n'ont pas de commentaires particuliers sur le compte-rendu qui est alors validé.

## **Examen des dossiers inscrits en Contrat de Pays**

Mme BROTHIER présente l'unique projet économique qui fera l'objet d'une demande subvention déposée et inscrite au Contrat de Pays le 21 septembre 2009. Il s'agit de l'*Aménagement de la Butte de Montaut*, une opération portée par la commune.

Après une première tranche portant sur la mise en sécurité, la consolidation d'ouvrages historiques et l'aménagement du site pour l'accueil du public, la commune entreprend la seconde tranche consistant en une mise en valeur paysagère du lieu. De part sa localisation et son agencement, le site pourra accueillir des manifestations touristiques et patrimoniales (journées du patrimoine). Le coût de l'opération est de 96 696 €, le Conseil Régional et le Conseil Général sont sollicités à parité à hauteur de 20%.

Les membres de la Commission donnent un avis favorable à l'opération.

## **Schéma Territorial des Infrastructures Economiques**

M. SICARD rappelle le contexte et détaille les deux décisions que les membres de la Commission doivent prendre.

→ Concernant l'actualisation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE), une liste de 9 zones d'activités est proposée à la Commission, pour validation et transmission à *Ariège Expansion*. Dans le cadre de l'actualisation du STIE, *Ariège Expansion* pourra réaliser un complément d'études sur ces zones.

Les ZA proposées par les techniciens Pays sont : ZA Le Mas d'Azil, ZA La Saubole (Le Carla-Bayle), ZA de Pailhes, ZA d'Artigat, ZA de St-Jean du Falga, Bonzom (Mazères), ZA La Crémade (Saverdun), ZA Garaoutou (Mazères), ZA Lacroix (Mazères).

Les membres de la Commission débattent de l'intérêt d'étendre les ZA étudiées aux zones saturées afin d'analyser les possibilités d'extension ou de requalification. M. DENUDT rappelle qu'à l'origine, les STIE devaient servir au Conseil Régional d'outil pour l'attribution d'aides financières à l'aménagement de ZA. Par ce complément d'étude, le Pays cherche à aller plus loin dans la connaissance des ZA du territoire. Au final, les membres de la Commission valident la liste des 9 ZA.

→ Concernant une étude complémentaire portant notamment sur la définition d'une stratégie de développement économique à l'échelle du Pays, M. SICARD présente les résultats d'une consultation lancée au cours de l'été. Le cahier des charges est conforme aux quatre axes de réflexion proposée par *Ariège Expansion* lors de la dernière réunion, et validée par les membres de la Commission. Quatre prestataires ont candidaté. Le coût des prestations approche les 30 000 € TTC (coût d'intervention variant de 750 à 1050 € TTC / jour). L'analyse des offres est présentée pour information, avant que le Bureau du Pays (qui se réunit le 15 octobre) ne se positionne.

M. COUVREUR s'interroge sur la possibilité de faire financer l'étude dans le cadre du futur ScoT. Il explique également qu'il est intéressant pour le Pays d'avoir sa propre vision du développement économique avant d'entrer dans la phase de définition des orientations du futur ScoT. Enfin, il s'interroge sur l'aspect "attentes des entreprises" qui n'est pas évident au vu du cahier des charges présenté. M. DENUDT explique qu'il est possible d'envisager un financement du Conseil Régional si la valeur-ajoutée de l'étude vis-à-vis du STIE est démontrée. Il s'agirait d'une démarche volontariste unique en Midi-Pyrénées. M. MARETTE retient les éléments de contexte qui justifient la réalisation de cette étude : desserrement de l'activité économique de l'agglomération toulousaine, projet de ScoT, concurrence entre territoires, création de l'axe E9 Toulouse / Barcelone, arrivée de nouvelles populations, etc.

## **Prospective**

M. SICARD présente une synthèse d'une étude réalisée par la DDEA Haute-Garonne, portant sur le "*Desserrement de l'activité économique au sein de l'Espace Métropolitain Toulousain*". L'animateur de Pays propose d'informer les élus du Pays par voie de courrier, ou au travers d'une réunion d'information au cours de laquelle la création du ScoT (volet

aménagement de l'espace) pourrait également être abordée.

Après réflexion, et au vu de l'avancée de la démarche SCoT, les membres de la Commission jugent préférable d'adresser cette synthèse aux élus du Pays, par courrier.

### **Etude "Fusion des Offices de Tourisme en plaine d'Ariège"**

M. MARETTE explique qu'en réunion de bureau (du 2 juillet), les élus ont acté la réalisation d'une étude portant sur la définition des modalités de fusion des OT de Saverdun et de Pamiers. Cela doit permettre d'atteindre l'objectif de deux offices de tourisme de pôle : l'un sur le secteur Arize /Lèze, l'autre sur le secteur Plaine de l'Ariège.

Les animateurs de Pays présentent le retour d'expérience de l'OT Foix-Varilhes qui a fusionné au cours de l'année 2008. Ils présentent également la méthodologie proposée par l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège, consistant à réunir en priorité les élus des OT.

Au vu de la position de certains acteurs locaux, M. MARETTE explique qu'un positionnement politique doit être adopté par chaque territoire, avant d'engager toute réflexion. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Bureau du Pays le 15 octobre.

Les membres de la Commission conseillent de mettre en avant les gains d'une éventuelle fusion (professionalisation des acteurs, mutualisation de moyens, mise en valeur touristique du territoire, etc), ce qui ne ressort pas du retour d'expérience de l'OT Foix-Varilhes.

### **Question diverses**

M. SICARD présente le dispositif "*Dotation Vocation Territoriale et Expérimentation*". Le Pays devrait se positionner sur la thématique "*développement des circuits courts*", dans la continuité du projet *Cantines de Terroir*. Les bénéficiaires éligibles pourraient être les collectivités, les cuisines centrales, les lieux de restauration hors domicile, les agriculteurs pour des investissements contribuant à un objectif de développement des circuits courts.

Ce point sera étudié lors du Bureau du Pays avant d'engager des négociations avec la Région. L'objectif est que ce dispositif soit applicable début 2010.

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION «ECONOMIE » DU MARDI 30 MARS 2010

**Personnes présentes :** M. Louis MARETTE, Mme Monique GAGNEUX, Mme Françoise PANCALDI, M. Jean-Michel SOLER, Jean-Claude COMBRES, Mme Anne LEBEAU, M. Xavier DAURES, M. Gérard WARSZAWSKI, Mme Annie FACHETTI, M. Florian SICARD.

**Personnes excusées :** Mme Renée-Paule BERRAGUAZ, M. Hervé DENUDT, MM. COUVREUR et DUBRULLE, Mme SOULA.

## **Ordre du jour :**

- Présentation et validation des dossiers économiques et touristiques inscrits à la Convention Territoriale du Pays (dépôt de dossiers du 6 avril 2010) ;
- Présentation de l'action de valorisation touristique des temples protestants portée par l'association de Pays ;
- Point sur l'actualisation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques ;
- Questions diverses.

M. MARETTE présente l'ordre du jour.

## **→ Présentation des dossiers économiques et touristiques inscrits à la Convention Territoriale du Pays (dépôt de dossiers du 6 avril 2010)**

| <b>Opérations</b>   | <b>Maitres d'ouvrage</b>                         | <b>Avis de la Commission</b> |
|---|--|------------------------------|
| Etude pour la création d'un sentier d'interprétation du patrimoine industriel le long des canaux de Pamiers | Communauté de Communes du Pays de Pamiers        | Avis favorable               |
| Zone d'activités intercommunale de lézat s/ Lèze  | Communauté de Communes de la Lèze                | Avis favorable               |
| Rénovation et accessibilité de l'OT intercommunal   | Cté de Communes du Canton de Saverdun            | Avis favorable               |
| Investissement pour le chantier d'insertion H. Bellor   | Association Hérisson Bellor                      | Avis favorable               |
| Investissement pour l'entreprise d'insertion H. Bellor  | Association Hérisson Bellor                      | Avis favorable               |
| Opération de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et des Services en milieu rural                       | Communauté de Communes du Pays de Pamiers        | Avis favorable               |
| Opération Collective Urbaine de Pamiers   | Commune de Pamiers                               | Avis favorable               |
| Mise en place d'un itinéraire touristique de découverte des temples protestants                             | Association du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées | Avis favorable               |

## **→ Présentation de l'action de valorisation touristique des temples protestants portée par l'association de Pays**

M. SICARD présente l'avancée de la réflexion et le fruit du travail du groupe de travail réunissant les offices de tourisme du Pays, les agents de développement des communautés de communes, deux associations de valorisation du patrimoine et des partenaires (CG, CAUE, Agence départementale du Tourisme).

Les membres de la Commission s'interrogent sur la capacité de ce « produit touristique » à susciter l'intérêt des visiteurs. Ils recommandent en outre de se rapprocher des acteurs de la communauté protestante, afin de recueillir son avis sur cette action. De même, les élus des communes concernées devront être interrogés sur l'intérêt de cette action, l'emplacement d'un éventuel panneau de présentation du temple, le choix des langues pour la traduction du texte français (néerlandais ou occitan ?).

## **→ Point sur l'actualisation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques**

Mme FACHETTI, d'Ariège Expansion, présente l'avancée de son travail. Elle explique, que suite à la demande du Pays, plusieurs ZA économiques portées par des communes ont été intégrées à la réflexion.

M. SOLER demande que la ZA en cours de création au nord de Saverdun, soit intégrée au Schéma. Mme FACHETTI informe les participants à la réunion de plusieurs projets d'installation d'entreprises sur la zone des Pignès à Saverdun : « Habitat bohème », « Bulles de Linge » ainsi qu'un projet d'installation d'une entreprise de logistique. M. MARETTE précise quant à lui l'installation prochaine de l'entreprise ARTERIS sur la zone Garaoutou.

Les membres valident le plan de l'étude d'Ariège Expansion et s'accordent pour l'envoi par courrier de la version finale. En cas de besoin, une restitution pourra être réalisée par Ariège Expansion lors d'une prochaine réunion de la Commission.

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION «ECONOMIE » DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2010

**Personnes présentes :** M. Louis MARETTE, M. Nicolas COUVREUR, M. Xavier DAURES, Mme Emmanuelle BROTHIER, M. Florian SICARD.

**Personnes excusées :** Mme Monique GAGNEUX, M. Jean-Claude COMMENGE, M. Jean-Michel SOLER, M. Jean-Claude COMBRES, Mme Françoise PANCALDI.

## **Ordre du jour :**

- Présentation des dossiers économiques et touristiques inscrits à la Convention Territoriale du Pays (dépôt de dossiers du 13 septembre 2010) ;
- Information sur la candidature de la CC Pays de Pamiers au titre du Pôle d'Excellence Rurale ;
- Débat sur la proposition de participation et financement par CEGELEC du projet Cantines de Terroir ;
- Données de cadrage économiques du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées présentées par la Chambre de Commerce et d'industrie;
- Questions diverses.

---

## **→ Présentation des dossiers économiques et touristiques inscrits à la Convention Territoriale du Pays (dépôt de dossiers du 13 septembre 2010)**

| <i>Opérations</i>  | <i>Maitres d'ouvrage</i> | <i>Avis de la Commission</i> |
|--|--------------------------|------------------------------|
| Opération urbaine collective (volet rural)                 | CdC Pays de Pamiers      | Avis favorable               |
| Embranchement ferré pour desservir la ZA Gabrielat 2       | CdC Pays de Pamiers      | Avis favorable               |
| Aménagement d'un parc tertiaire sur la ZA de Gabriélat     | CdC Pays de Pamiers      | Avis favorable               |
| Travaux d'aménagement du réseau de sentiers VTT Arize-Lèze | CdC de la Lèze           | Avis favorable               |

## **→ Information sur la candidature de la CdC Pays de Pamiers au titre du Pôle d'Excellence Rural (PER)**

La position définitive de la CdC Pays de Pamiers étant inconnu, ce point est ajourné.

## **→ Débat sur la proposition de financement par CEGELEC du projet Cantines de Terroir**

M. SICARD explique que l'entreprise CEGELEC s'est rapprochée de l'association de Pays au cours des derniers mois. L'entreprise projette la construction d'un parc photovoltaïque de 17 ha sur la commune de Campagne-sur-Arize. La Préfecture lui demandant des mesures compensatoires afin de « minimiser l'impact » de l'aménagement, CEGELEC s'est informé du projet Cantines de Terroir et propose à l'association de Pays de participer financièrement à l'aménagement de cantines scolaires ou centrales dans la vallée de l'Arize. CEGELEC demande alors au Pays une position de principe qui pourrait être insérée dans son dossier technique remis à la Sous-préfecture.

Les membres de la Commission débattent de la proposition de l'entreprise. Estimant que la Commission Economie n'a pas vocation à se positionner sur un projet de photovoltaïque dans la vallée de l'Arize, et, reconnaissant l'intérêt de la participation financière de CEGELEC au projet Cantines de Terroir, la Commission décide d'attendre que l'entreprise ait obtenu l'autorisation de la Préfecture, pour ensuite bâtir un partenariat dans le cadre du projet Cantines de Terroir.

## **→ Données de cadrage économiques du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées présentées par la Chambre de Commerce et d'industrie**

Nicolas COUVREUR, responsable du Service Etudes, Aménagement, Communication à la CCI de l'Ariège, présente des données de cadrage compilées par la Chambre au cours des derniers mois dans la perspective de rencontres avec des entrepreneurs.

La CCI ayant adressé ces informations au Pays, ce dernier (en la personne de Florian SICARD) lui a demandé d'effectuer une brève présentation. Les données du Pays sont comparées à celles du Pays de Foix Haute-Ariège et aux données globales de l'Ariège. Elles balayent le taux de création, la taille des entreprises, le nombre d'emplois créés, etc.

En l'absence de « questions diverses », M. MARETTE clôt la séance.